

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article391>



Aucune proposition d'admission en Master 1 : que faire ?

- ETUDIANT.E.S - Après Bac+3 -

étudiant.gouv.fr

Date de mise en ligne : lundi 28 juin 2021

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

Aucune proposition d'admission en Master 1 : que faire ?

- ><https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aucune-proposition-d-admission-en-master-1-que-faire-2374->https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aucune-proposition-d-admission-en-master-1-que-faire-2374>]]
- Vous souhaitez poursuivre vos études en master et vous recherchez les masters en France pour réaliser votre projet
- Consultez le site "[trouver mon master](#)".
- C'est aussi sur ce site qu'il y aura la saisine master.

Le portail [trouvermonmaster.gouv.fr](https://www.trouvermonmaster.gouv.fr) répertorie l'intégralité des diplômes nationaux de masters proposés par les établissements d'enseignement supérieur français.

- Vous êtes en L3, ce site est obligatoire pour préparer l'année prochaine et vous permettre de multiplier vos chances d'intégrer un master et ainsi réaliser votre projet.
- Si vous n'êtes accepté.e dans aucun master : Sur le même site à partir de juin, vous pourrez effectuer une saisine, via la rubrique « être accompagné.e »

Conditions pour pouvoir faire une saisine :

- Avoir obtenu votre licence lors depuis moins de 3 ans
- Avoir effectué au moins 5 candidatures en première année de master dont au moins 2 mentions de master distinctes, compatibles avec la mention de licence obtenue auprès d'au moins 2 établissements d'enseignement supérieur
- N'avoir reçu aucune réponse positive à vos candidatures en master

Le Délai pour effectuer une saisine ? :

vous disposez de 15 jours à compter :

- de la réception du dernier refus d'un établissement d'enseignement supérieur à l'une de vos candidatures à un master
- -de l'obtention de votre diplôme de Licence lorsque celle-ci intervient après les notifications de refus de la part des établissements auxquels vous avez adressé votre candidature.

Ces conditions sont cumulatives



<https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>